

ACTIVITÉS AGRICOLES OU PASTORALES EN CŒUR DE PARC

FORMULAIRE

Cadre réservé à l'Administration

Numéro de dossier :

Dossier soumis à : Déclaration Autorisation

Dossier suivis par :

Objet de la demande

- Exercice d'une activité nouvelle
- Modification substantielle de pratiques, changement de lieu d'exercice ou extension d'activité existante
- Exercice d'une activité autorisée dérogeant aux prescriptions générales

Le dossier complet de la demande (comprenant le formulaire ci-dessous, ainsi que les pièces listées page 9) doit être envoyé dans un délai minimum de 4 mois avant la date prévue pour le démarrage de l'exercice de l'activité nouvelle ou de la modification d'activité, le changement de lieux d'exercice ou l'extension d'activité existante, sur la boîte mail : autorisations@reunion-parcnational.fr ou à l'adresse suivante :

Parc national de La Réunion
Service d'Appui à l'Aménagement et au Développement Durable
258 rue de la République
97431 La Plaine-des-Palmistes

Le Parc national émettra un accusé de réception après avoir vérifié la complétude de la demande. Cette date de réception fait courir le délai d'instruction de 4 mois prévu par l'article R. 331-19-2 du Code de l'environnement.

Il est rappelé que conformément aux dispositions du Code de l'environnement, l'absence de réponse du directeur de l'établissement public au-delà du délai réglementaire vaut décision implicite de rejet.

Pour toutes questions liées à une demande d'autorisation, vous pouvez contacter le service d'Appui à l'Aménagement et au Développement Durable au : 02 62 90 11 35.



1. IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE

Nom et prénom du pétitionnaire :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Coordonnées téléphoniques :

Description du niveau de formation du pétitionnaire (niveau de diplôme, le cas échéant, capacité professionnelle) :



2. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

Type d'activité :

Activité d'élevage OU Activité de culture OU Autre

Objet de l'activité envisagée :

Date envisagée pour le début de l'activité (ou de la modification) :

Adresse de l'activité :

Modalités d'exercice de l'activité :

Utilisation d'un véhicule motorisé agricole (exemple : tracteur) : Oui Non

Si oui, lequel :

Modalités d'écoulement des productions :



Modalités de gestion des effluents :

Mode de fertilisation envisagée :

Nécessité de réaliser des travaux préparatoires

Non Oui Si oui, lesquels :

Rappel : Les travaux nécessaires à l'exploitation agricole ou pastorale sont soumis à autorisation du Directeur du Parc national conformément aux dispositions de l'article L. 331-4 du Code de l'environnement. Néanmoins, par exception, certains travaux nécessaires à l'exploitation agricole ou pastorale ne sont pas soumis à autorisation si ces travaux ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme et respectent certaines conditions (cf. : <http://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/reglementation/travaux-sur-le-territoire-du-parc-national>)

Pour les activités d'élevage :

Taille du cheptel :

Modalités prévues pour l'alimentation :

Modalités prévues pour l'abattage :



3. DESCRIPTION DE LA PARCELLE

Mode de faire valoir

- concession ONF numéro :
- demande de réservation de concession ONF numéro :
- convention d'occupation accordée par le Département
- convention d'occupation accordée par le Conservatoire du Littoral
- Autre :

État des lieux du terrain :

Végétation dominante :

Superficie de la parcelle :

Description de l'état des lieux de la parcelle :



4. EN CAS DE DEMANDE DE DÉROGATION AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES :

Objet de la demande de dérogation :

- Chargement animal
- Gestion des effluents
- Fertilisation
- Espèces exotiques envahissantes
- Usage de biocide
- Apiculture
- Usage du feu
- Déchets

Justification du besoin et de l'impact de la dérogation

5. IMPACTS ÉCOLOGIQUES DE L'ACTIVITÉ

Présentation des impacts écologiques, paysagers et sanitaires prévisibles et les mesures d'évitement et/ou compensatoires prévues (besoin en hélicoptère, gestion des déchets, gestion des eaux, etc.)

Je certifie la véracité des informations transmises dans le dossier et reconnais avoir pris connaissance de la réglementation spécifique au cœur du Parc national de La Réunion, notamment celle édictée par la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2022 portant réglementation des activités agricoles ou pastorales dans le cœur du Parc national de La Réunion .

Fait à , le

Signature du représentant légal

Liste des pièces obligatoires à joindre au formulaire pour le dossier soit réputé complet

- Un plan de situation (sur un fond de carte IGN au 1/25 000 en couleur ou en fichier GPX (disponible sur www.geoportail.fr) indiquant la localisation de la parcelle à exploiter, le zonage du document d'urbanisme ainsi que le cas échéant les localisations des bâtiments et équipements utiles à l'exploitation projetée,
- Une copie du mode de faire valoir
- En cas de demande pour modification substantielle de pratiques, changement de lieu d'exercice ou extension d'activité existante, une copie de l'autorisation individuelle accordée par le Parc national